

Le Président,

Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance plénière

Réunions des 20 et 21 octobre 2011

Stratégie Régionale pour la Biodiversité

I/ Contexte

En session plénière d'octobre 2010, le Conseil Régional du Centre s'est engagé dans l'élaboration d'une Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Consciente que la préservation et la valorisation de la diversité biologique doivent être, avec la lutte contre le dérèglement climatique, au cœur des préoccupations environnementales d'aujourd'hui et de demain, la Région Centre a souhaité construire une stratégie, en concertation avec les acteurs de la biodiversité du territoire.

Cette stratégie s'inscrit bien évidemment en déclinaison des orientations internationales adoptées par les 193 pays des Nations-Unies lors de la 10^{ème} réunion de la Convention sur la Diversité Biologique de Nagoya, du 18 au 29 octobre 2010 :

« D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »

S'inscrivant dans ces orientations internationales, l'Europe et l'Etat français ont révisé, à leur tour, leurs stratégies en faveur de la biodiversité.

Au-delà, pour la région Centre, ce projet de Stratégie Régionale pour la Biodiversité, s'inscrit pleinement dans les orientations de l'Agenda 21 adopté en 2008 et dans celles du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, en cours d'adoption.

II/ Ambition, Stratégie et Plan d'actions

Consciente de l'enjeu de la nécessaire préservation de la biodiversité, et sûre du potentiel de développement économique, scientifique, et technologique que représente également la prise en compte de la biodiversité, l'ambition régionale présentée dans cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, vise à faire de la région Centre, un territoire à biodiversité positive.

C'est une ambition forte, inscrite dans le projet de SRADDT parmi les 20 « ambitions 2020 » proposées dans ce schéma prospectif qui incarne une vision volontaire pour la région Centre comme pour chacun des territoires qui la constituent.

Il s'agit d'abord d'analyser la somme de nos impacts, négatifs et positifs sur la biodiversité régionale et de développer des politiques permettant une reconquête de la biodiversité, au-delà de sa simple préservation.

Il s'agit aussi d'agir pour que la biodiversité ne soit pas perçue comme un élément limitant, contraignant. Bien au contraire, elle doit être appréhendée positivement, comme support de développement.

Pour ce faire, la stratégie régionale pour la biodiversité s'articule autour de 3 objectifs stratégiques :

- Développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité
- Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique
- Maintenir voire reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux

Ces 3 objectifs stratégiques, pivots de cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, sont déclinés en 12 objectifs opérationnels, puis en 32 plans d'actions. Ces plans d'actions ne sont pas exhaustifs et sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Les mesures proposées dans ces 32 plans d'actions s'inscrivent dans une démarche de progrès. En effet, la Région intervient déjà en faveur de la biodiversité et chacun des plans d'actions récapitule d'abord les mesures mises en œuvre par la collectivité elle-même ou par ses partenaires (grâce au soutien financier régional). De nouvelles pistes d'action sont ensuite proposées : opérationnelles et pragmatiques, elles confortent la cohérence de l'action régionale précisée dans cette stratégie.

III/ Processus d'élaboration et de concertation

Considérant le caractère très transversal de la biodiversité, l'élaboration de la stratégie a été construite en appui sur l'ensemble des compétences et missions mises en œuvre par le Conseil régional. De nombreuses réunions entre services ont été organisées.

De même, les acteurs du territoire ont été associés à la rédaction de cette Stratégie, et ce depuis octobre 2010. Les objectifs proposés apparaissent donc comme partagés par les acteurs de la biodiversité, qui sont prêts à mettre en œuvre un certain nombre d'actions dès à présent esquissées.

Un Comité des Acteurs réunissait le 5 septembre 2011 près de 80 acteurs régionaux ou infra-régionaux qui agissent en faveur de la biodiversité : associations naturalistes, collectivités territoriales, services de l'Etat, pôle de compétitivité...

Il sera proposé à l'ensemble de ces acteurs, et à tous ceux qui le souhaiteraient, de s'engager dans la signature d'une charte de partenariat. La signature de cette « Charte Biodiversité Centre » reste une démarche volontaire. Dans ce document, le partenaire, aux côtés de la Région, précise les projets qu'il souhaite engager, et détaille les moyens qu'il envisage de consacrer à la connaissance, à la préservation ou à la valorisation de la biodiversité.

IV/ Proposition du Président

Je vous demande d'adopter cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité qui doit servir à la collectivité régionale de référentiel pour l'ensemble des actions qu'elle entreprend en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité.

François BONNEAU